



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-SAINT-DENIS  
DE BASKETBALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY  
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11  
Email : [cd93.basketball@wanadoo.fr](mailto:cd93.basketball@wanadoo.fr)  
Site : [www.basket93.fr](http://www.basket93.fr)

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

### **Compétition MiniBasket qualificative au Championnat U11 féminines « Diandra TCHATCHOUANG »**

#### **Article 1**

La compétition Départementale MiniBasket U11 féminines est ouverte aux Associations sportives affiliées à la FFBB et régulièrement qualifiées pour cette division.

Elles doivent de plus évoluer dans une salle homologuée et équipée conformément aux règlements des Salles et Terrains.

Le Comité Départemental a toujours le droit de refuser l'inscription d'une Association sportive dès lors qu'il motive son refus.

#### **Article 2. ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA COMPETITION DE LA SAISON EN COURS**

##### **2.1. Système de l'épreuve**

Tous les Groupements sportifs en règle administrativement et financièrement avec le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis peuvent s'engager pour la Compétition MiniBasket U11 féminines.

**Jeu en 4 contre 4 avec ballon taille 5 sur panier à 2m60.**

**Durée des rencontres : 6 x 4 minutes.**

**Applications : pas de retour en zone / application des 3 secondes dans la zone restrictive.**

##### **2.2. Équipes retenues**

Les 10 Associations sportives qui se seront engagées et dont celles-ci auront été retenues.

###### **2.2.1. Phase 1**

Dix (10) équipes retenues pour la Compétition MiniBasket U11 féminines sont réparties en 1 poule unique se rencontrant en matches Aller simple sur 9 journées.



**À l'issue de la 1<sup>ère</sup> Phase**, les équipes sont classées, en application des règles sportives et des règles de qualification contrôlées par la Commission MiniBasket Départementale.

**À l'issue de ce classement**, les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place accéderont au Championnat Départemental U11 féminines intitulé « Diandra TCHATCHOUANG ». (Poule unique de 4 équipes).

Les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place participeront à la compétition Mini Basket 2ème Phase.

### **Article 3. QUALIFICATION ET LICENCES**

Nombre de joueuses autorisées.

Nombre de joueuses autorisées	Domicile Extérieur	10 maximum 10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1, C2 ou T Licence C, AS	5 Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nb maximum) U 10 / U11	Blanc	Sans limite

### **Article 4. HORAIRES DES RENCONTRES**

Les rencontres sont prévues le samedi de préférence à 13h30 ou 14h.  
Dérogation d'horaire et de jour : elles doivent être faites **conformément à l'Article 18** des Règlements Sportifs Généraux du Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.

### **Article 5. RÈGLES DE PARTICIPATION**

Les équipes 2 / 3 peuvent participer aux mêmes compétitions.

### **Article 6. CHARTE DES OFFICIELS**

Cette compétition n'est pas soumise à la Charte des Officiels.

### **Article 7. OBLIGATIONS TECHNIQUES**

Cette compétition n'est pas soumise aux obligations techniques départementales, mais à la présence de son encadrement MAJEUR au Forum départemental.

## **Article 8. OBLIGATIONS SPORTIVES**

Cette compétition n'est pas soumise aux Obligations Sportives départementales.

## **Article 9. SAISIE DES RÉSULTATS**

Les résultats devront être saisis par l'équipe recevant avant le lundi soir 20h.

Un code de saisie et une procédure vous seront transmis avec le calendrier.

***ATTENTION : un score enregistré ne peut plus être modifié. Seule, la Commission Sportive Départementale pourra le rectifier en cas d'erreur de saisie.***

Pour tous points non spécifiés par les Règlements Particuliers, se référer aux Règlements Sportifs Généraux Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.